

Brûlure électrique

- ne jamais toucher la victime avant d'avoir la certitude que tout risque électrique est écarté ;
- en présence d'une détresse vitale, appliquer la conduite à tenir adaptée ;
- en l'absence de détresse vitale :
 - rechercher les points d'entrée et de sortie,
 - traiter la brûlure comme une brûlure thermique.
- transmettre un bilan et appliquer les consignes reçues.